
Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : SPIP93 – MO – secteur 2

Date de l'atelier : 23/11/21

Nombre de participants à l'atelier : 13

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) : **1 DPIP, 12 CPIP**

Restitution des échanges :

Thématique 1 : La reconnaissance de la place du SPIP	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Manque de visibilité au sein de la société mais également de notre propre administration	Communiquer plus pour changer la vision d'assistant social ou de partenaire perdurant au sein de la branche de surveillance de l'AP Développer la communication médiatique positive (pour éviter la seule communication négative à l'occasion de faits divers)
Manque de connaissance des juridictions de jugement ou d'instruction sur le rôle du SPIP et la situation d'engorgement des structures partenaires	Prévoir des interventions de représentants de l'administration pénitentiaire à l'ENM pour sensibiliser sur le rôle du SPIP Envisager un tronc commun à la formation de toutes les catégories A du ministère de la justice
Manque d'attractivité des métiers de l'AP	Multiplier les interventions dans les collèges, lycées, forums métiers
Perte de sens et poids de la responsabilité (action du SPIP systématiquement mise en cause en cas de problème)	Obtenir plus d'informations sur les taux de récidive après suivis su SPIP et les évaluations des programmes mis en place

¹Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

Thématique 2 : L'amélioration des prises en charge des PPSMJ

Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Frénésie législative et réformes incessantes ne permettant pas de permettre leur application et leur évaluation dans de bonnes conditions	Laisser du temps pour appliquer les réformes, s'approprier les nouveaux outils et permettre une juste évaluation de leur impact
Tendance actuelle à diversifier les tâches confiées sans qu'il soit clairement établi ce qui est attendu.	Redéfinition précise des missions et ce qui est attendu des CPIP : dimension criminologique ? Dimension sociologique ? Taches de surveillance et de probation pures ?
Manque de moyens humains et matériels	Parvenir aux préconisations des RPE de 40 suivis par CPIP Prévoir des agents techniques et informatiques spécialisés Installer des meilleurs outils métiers et des outils de travail performants (réseau, téléphones...)
Tendance à la privatisation des missions de suivis (recours aux associations, gestion privée du BAR...)	Promouvoir et prioriser le savoir-faire des CPIP, spécialement formés à l'évaluation et à la prise en charge des PPSMJ